



LE JOURNAL DE TEILHÈDE



Chers TEILHÉDAIRES,

Je vous présente dans ce 4ème journal, le bilan budgétaire de la commune ainsi que les différentes réalisations de travaux.

Dans cette période contrainte et compliquée, le conseil a élaboré le budget, nous avons décidé encore cette année de ne pas augmenter les taux d'imposition.

La hausse des coûts de l'énergie, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses.

Les élus responsables ont travaillé et travaillent sur plusieurs projets qui vous sont décrits dans ce journal.

Sans oublier le repas des anciens, la visite du patrimoine du village et bien plus.

Tous ce travail peut être réalisé grâce aux agents du village que je remercie.

Je vous souhaite une bonne lecture et un bel été en douceur.

Pascal CHARBONNEL
Maire



TEILHEDE se modernise !

En complément du site web mis à jour régulièrement par notre secrétaire de Mairie, vous pouvez désormais recevoir des notifications directement sur votre portable :

En téléchargeant gratuitement l'application **Panneau Pocket**, vous serez informé en temps réel sur l'actualité, les alertes coupures d'eau, les travaux voirie, les animations, etc...

Cette application d'information est totalement anonyme et gratuite, elle est alimentée par la Mairie. Vous pouvez par ailleurs choisir d'autres villages et organismes qui sont adhérents.

Flashez-moi!



AMENAGEMENT DE SECURITE



En début d'année la surélévation de la chaussée (RD17) a été réalisée aux Plaines pour un coût de 20 500 € HT. Ces travaux sécurisent le carrefour et permettent aux écoliers de se rendre à l'arrêt de bus plus sereinement.

Sur le « parvis » au carrefour des Plaines un nouvel abribus en bois autoclave a été installé. Il a été entièrement financé par la Région.

Dalle à la charge de la commune (1 191.30 € HT)



RÉFECTION VOIRIE

En 2022 dans le cadre de la programmation FIC 2022-2024 la commune a réalisé des travaux de voirie sur l'accès Chemin de la Ganne (évacuation eaux de pluies, enrobé), ainsi que le Chemin de Lalong (nivelage de la chaussée et bicouche).

Coût total 48 975 €, autofinancement 25 344 €.



PARKING ET STATIONNEMENT



Il est souvent compliqué de se garer au centre Bourg du village, les véhicules sont stationnés de façon anarchique sur la place Jeanne PELAT (devant l'église) gênant les usagers et le ramassage des ordures, livraisons, secours, etc.

7 emplacements de stationnement vont être matérialisés par l'entreprise de travaux publics Gardarin. Ces places seront délimitées par des pavés sur un espace inoccupé jusque-là.

Pour celles et ceux qui se souviennent, le projet prévu dans les années 80 de création d'une salle des fêtes à cet endroit-là a été abandonné.

Une place supplémentaire sera également créée près du monument aux mort.

Coût global : 9 960 euros HT



ECLAIRAGE PUBLIC

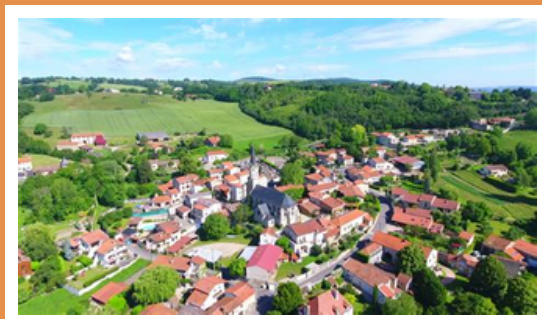
Après deux ans d'attente, notre commune passe enfin à l'éclairage au Led ! Par la même occasion il a été décidé d'éteindre l'éclairage public dès 22 heures (au lieu de 23h) pour atténuer le surcoût de l'électricité. 8% de gain sont estimés par le syndicat Territoire Energie (ex SIEG).

URBANISME

Quelque soit votre projet, celui-ci doit respecter les règles du code de l'urbanisme et du **PLU**. Vous trouverez le règlement du PLU de la commune soit directement en mairie soit sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr> et chercher Teilhède.

Une déclaration préalable est nécessaire pour les travaux non soumis à Permis de Construire. Cela concerne :

- Extension (surélévation, véranda, pièce supplémentaire de plus de 5m² et inférieure ou égale à 20 m²)
- Portes/fenêtres/toiture
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)
- Piscine
- Clôture et mur
- Changement de destination d'une construction



Vous trouverez toutes les informations concernant les cerfas nécessaires à votre projet sur le site service-public.fr



SALLE POLYVALENTE

Comme chacun a pu le constater notre Salle Polyvalente, rénovée dans les années 80, ne répond plus aux normes actuelles de sécurité. Le rapport du SDIS est formel, appuyé par la Préfecture, en l'état la Salle ne devrait plus recevoir du public.

Les élus ont donc prospecté pour trouver la meilleure solution, et le Cabinet d'architectes ACA Architectes (Clermont-Ferrand) a été retenu pour mener à bien la rénovation des locaux.

Face aux coûts des travaux en forte hausse depuis 2 ans, l'agrandissement de la salle est abandonné, en revanche elle sera rendue plus fonctionnelle et plus économique en énergie (chauffage et isolation), et les réseaux électriques, gaz, égouts, alarme et sécurité incendie seront refaits.

Durant les travaux, la cantine scolaire sera déplacée à Gimeaux, le transport sera pris en charge par la commune.

Afin de financer les travaux les dossiers de subventions auprès du FIC , DETR, DSIL sont en cours. Nous disposons également d'une enveloppe d'autofinancement et d'un prêt à taux avantageux avec la banque des collectivités dont nous sommes adhérent (Agence France locale).

Nous comptons sur votre compréhension durant les mois de travaux et nous nous efforceront de réduire au maximum l'indisponibilité de la salle pour les scolaires ainsi que pour les différentes associations et manifestations.

INFORMATIONS DIVERSES

ARCHIVES COMMUNALES - CLASSEMENT

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du Code du Patrimoine. Le service d'aide à l'archivage du Centre de Gestion de la Fonction Territoriale du Puy-de-Dôme est destiné à accompagner les collectivités territoriales dans la gestion de leurs archives en leur proposant une prestation complète d'archivage et les opérations de maintenance périodique.

Pour assurer cette mission, la commune a fait la demande d'un archiviste qualifié. Le coût d'intervention a été fixé par délibération du Conseil d'administration du CGFPT Puy-de-Dôme en date du 7 avril 2015 à 230 € par journée d'intervention. Un diagnostic de l'état des archives de la collectivité a été établi.

La commune a délibéré (Délib 20220118007) pour mener ce projet en faisant le choix d'un classement en mairie et prévoit une durée d'intervention d'environ 64 jours 1/2. Le coût de cette mission s'élève à 14 835 € auquel il faut ajouter les frais d'équipement tels que armoires/boîtes à archives/etc.

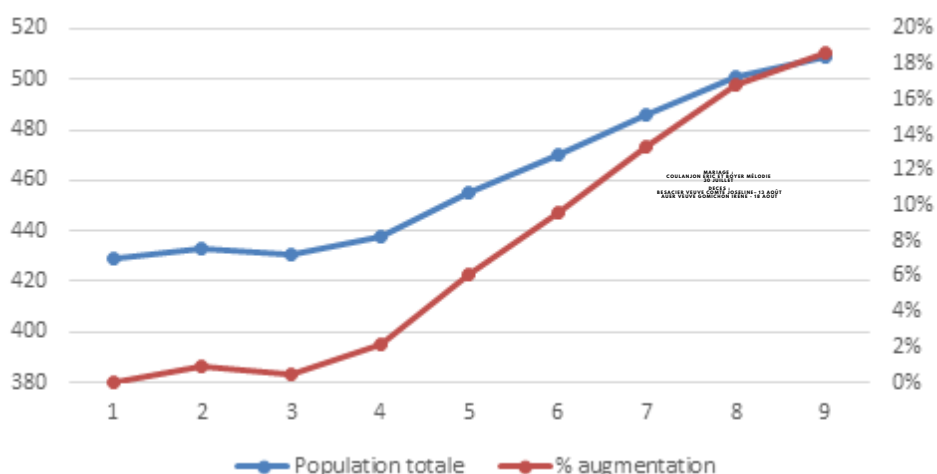
QUELQUES DONNEES COMMUNALES

Année	Population municipale	Population comptée à part	Population totale	% augmentation
2015	418	11	429	0%
2016	422	11	433	0,93%
2017	422	9	431	0,47%
2018	429	9	438	2,10%
2019	443	12	455	6,06%
2020	457	13	470	9,56%
2021	471	15	486	13,29%
2022	486	15	501	16,78%
2023	493	16	509	18,65%

Nota : la population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur la commune.

- les personnes mineures dont la résidence familiale est dans une autre commune mais qui résident, du fait de leurs études, dans la commune
- les personnes ayant une résidence familiale sur le territoire de la commune et résidant dans une communauté d'une autre commune casernes ou établissements militaires/maisons de retraite/foyers et résidences sociales/etc
- les personnes majeures âgées de moins de 25 ans ayant leur résidence familiale sur le territoire de la commune et qui résident dans une autre commune pour leurs études

Evolution démographique



ÉTAT CIVIL 2022

MARIAGE :

COULANJON Eric et BOYER Mélodie - 30 juillet

DECES :

BESACIER veuve COMTE Joseline - 13 août

4 AUER veuve GOMICHOIN Irène - 18 août



NAISSANCES :

DORE Lila - 10 janvier

JOUANADE Nino - 19 janvier

DAGADA Lina - 01 mars

AGAT Milo - 04 mars

REDON Maëlle - 10 avril

VIQUERAT Gabriella - 10 septembre

COULANJON Margot - 15 septembre



CIMETIÈRES

TRAVAUX

Il devenait urgent de remettre en état convenable le cimetière de l'Horta. Durant 3 jours, Arvernes Paysages s'est chargé de rabaisser et remettre en forme la haie de cyprès qui entoure le cimetière.

Coût total : 1 600 € HT

L'engazonnement du cimetière du Bourg en 2020 a donné entière satisfaction (embellissement, entretien). Aussi, les élus ont décidé de renouveler l'expérience pour le cimetière de l'HORTA. Les bordures béton inutiles ont été enlevées, le sol a été nivelé et nettoyé de l'excès de pouzzolane, puis recouvert par la méthode « hydroseeder » de semences résistantes aux sols pauvres et aux sécheresses.

Coût 5 625 euros HT.

NUMÉRISATION

Il a été décidé de mettre en place une gestion informatisée des données des deux cimetières de la commune ceci dans la continuité de la transformation numérique des collectivités. Les travaux consistent à réaliser la topographie des cimetières à l'aide d'un drone ainsi que la numérisation des plans et la gestion des concessions.

Coût du projet 4 200 €/TTC.

Nombre de sépultures :

- Cimetière du Bourg, environ 92
- Cimetière de l'Horta, environ 18

Cimetière du Bourg



Cimetière de l'Horta



Pour avoir le droit d'être inhumé dans la commune, il faut être dans l'une des situations suivantes :

- Être domicilié dans la commune
- Être inscrit ou remplir les conditions pour être inscrit sur les listes électorales de la commune si on habite à l'étranger
- Bénéficiaire d'une concession familiale

Toute demande d'acquisition d'une concession doit se faire en mairie. Il est proposé des concessions de 5 m² et de 2.5 m². La durée de la concession est perpétuelle. Les tarifs sont les suivants :

Concession de 5 m² : 625 €

Concession de 2.5 m² : 250 €

Un espace cinéraire a été mis en place en 2009. Un columbarium de 12 cases pouvant accueillir chacune 2 urnes. Le prix et la durée des concessions ont été fixés comme suit :

- 15 ans : 600 € (comprenant une case pour deux urnes + deux plaques d'inscription)
- 30 ans : 1 200 € (comprenant une case pour deux urnes + deux plaques d'inscription)

Vous devez faire votre demande de renouvellement auprès de la mairie dans les 2 ans suivant l'échéance de la concession.

ACTION SOCIALE



Cette année le repas des Aïnés a eu lieu le samedi 25 février 2023 au restaurant La Chaumière de Charbonnières Les Vieilles. 37 personnes ont participé à ce déjeuner. Six personnes n'ayant pu se déplacer (EHPAD) ont reçu un coffret de chocolat.

ÉCOLE DE TEILHÈDE

La semaine du 16 au 20 janvier les élèves, institutrices et accompagnateurs bénévoles se sont rendus à Super Besse en classe de neige.



Au programme de cette semaine : balades en raquettes, ski de fond, biathlon avec tir à la carabine laser, chiens de traîneaux, luge et construction d'igloo. Ce voyage a coûté 50 € par enfant grâce à la participation financière des mairies de Teilhède et de Prompsat, la Communauté de Communes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le transport, et de la coopérative scolaire.

L'école de Teilhède a reçu cette année le label E3D, Ecole Engagée dans une Démarche de Développement Durable, niveau 1.

En plus d'un engagement des élèves dans une démarche écocitoyenne (tri sélectif, réutilisation du papier...), 2 projets ont été menés ces 2 dernières années : la création d'un jardin potager, où les élèves plantent des fruits et légumes qui seront ensuite préparés par la cantinière de l'école, ainsi que la réalisation de nichoirs en partenariat avec la céramiste Mme NONNENMACHER.

MARCHE MILITAIRE



Le Centre d'Instruction des Réserves de l'Armée de l'Air et de l'Espace (CIRAAE) forme les jeunes réservistes à partir de 17 ans, et assure le Maintien en Condition Opérationnel (MCO) des autres réservistes. Le CIRAAE, bien que basé à Clermont-Ferrand, dépend de la Base Aérienne 942 Lyon Mont-Verdun. Les missions de la BA 942 sont la surveillance des objets spatiaux (satellites, fusées et débris spatiaux).

Un exercice sur la commune de Teilhède a eu lieu dans l'après-midi du samedi 18 février 2023. A l'issue des 8 km parcourus par les 30 militaires, un hommage a été rendu à l'Aviateur Alexis Goile devant la stèle des Buchailles en présence de M. le Maire.

PATRIMOINE

Le 1er avril 2023 le SMAD a organisé une visite du patrimoine de notre commune, avec explications sur l'histoire et architecture du village par Mme Couppat. 50 participants ont apprécié la visite et dégusté une bière en fin de visite à la Brasserie NK.

⁶ Retrouvez le compte-rendu ici : <https://www.combrailles.com/culture/compte-rendu-des-visites>



VIE ASSOCIATIVE



Le Club vous propose des séances de gymnastique d'entretien, Pilâtes, et stretching (étirements) le lundi de 19h30 à 20h30 et le jeudi de 19h30 à 20h30 dispensées par des Animatrices titulaires d'une Formation.

Et des séances de YOGA le mercredi de 19h30 à 21h, dispensées par un Professeur.

Les séances se déroulent à la Salle Polyvalente (hors vacances scolaires).

Cotisation annuelle pour 2022/2023 GYM 70€ YOGA+GYM 140€ YOGA 140€

Possibilité de 2 séances découverte sans obligation d'inscription.

Contact : Paulette JOUANADE, Présidente 06 77 57 16 99 ou Rénée 06 61 75 31 62



Une nouvelle équipe a repris le Comité des Fêtes depuis juillet 2022. Un apéro de rentrée et une soirée Truffade ont été organisés et ont rencontré un vif succès (120 personnes environ à chaque fois). Les habitants apprécient de retrouver ces moments festifs et conviviaux. La fête de la Saint-Jean est en cours de préparation pour le samedi 24/06, avec sa traditionnelle paëlla le midi et soirée barbecue ponctuée par le feu de la St-Jean et animée par un DJ. On espère vous y voir nombreux!

Contact : Maryline SURE, Présidente 06 61 56 26 35

ou comite.des.fetes.teilhede63@gmail.com / Facebook



L'Association des Parents d'Elèves du regroupement scolaire des écoles de Prompsat et Teilhède propose des activités festives à destination des élèves et de leurs familles ainsi qu'aux habitants des communes environnantes (soirée burgers, vide-greniers...). Elle organise des ventes de fleurs, de plants de légumes et de sapins, pour soutenir les écoles (financement de sorties, achat de matériel...), mais aussi pour faire plaisir aux enfants lors des gros événements de l'année (pochettes surprises pour Noël, aide à l'organisation de la kermesse).

Les parents bénévoles s'investissent à des degrés divers. 5 membres composent le bureau, et 10 parents supplémentaires font partie de l'association.

Vous avez, c'est certain, quelque chose à nous apporter : du talent, du temps, des compétences... mettez-les au service des Lutins DEZECOLLES et participez aux différentes actions. Chaque manifestation est décidée et organisée collectivement.

Contact : boîtes aux lettres aux écoles / Par mail : lutins.dezecolles@gmail.com / Par téléphone : 06 61 07 28 08 (Gilles SOALHAT, Président) / Sur Facebook : Groupe Les Lutins Dézècolles



La Société Communale de Chasse de Teilhède (créée en 1964) est une association de type loi 1901 qui regroupe un peu plus de 30 chasseurs à ce jour, amateurs de chasse aux petits et grands gibiers. La société a pour but l'exploitation de la chasse sur les territoires où elle détient le droit de chasse, dans le souci de la préservation de la faune sauvage, du développement du capital cynégétique, du respect des équilibres biologiques et écologiques, notamment par le gardiennage et, d'une façon générale, de l'amélioration des conditions d'exercice de la chasse.

La société prend à cet effet toutes les mesures utiles pour organiser la chasse en favorisant l'éducation cynégétique de ses membres (formation).

Elle développe de bonnes relations avec les partenaires naturels de la chasse que sont les propriétaires, les agriculteurs, les forestiers, ainsi qu'avec les autres utilisateurs de la nature.

Elle aménage des réserves de chasse et des points d'abreuvement ou de nourrissage. Elle effectue des opérations de repeuplement (réimplantation de faisans, augmentation significative de notre population de lièvres).

Elle régule les espèces nuisibles et reste disponible pour épauler les citoyens dans ce sens, il suffit de nous contacter et nous ferons notre possible. L'année 2023/2024 verra l'implantation de 4 miradors pour augmenter la sécurité. ;

Toute personne du village qui serait intéressée pour nous rejoindre est la bienvenue.

Contact : chasseteilhede@gmail.com

TRI DES BIODÉCHETS

A partir du 1er janvier 2024, tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et les séparer du verre, des emballages ou du reste de la poubelle indifférenciée (loi du 10 février 2020).

L'objectif est de valoriser, sous forme de compost ou de combustible (méthanisation), ces biodéchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, produits de cuisine et restes de repas, au lieu de les enfouir ou de les brûler, afin de réduire la production de gaz à effet de serre.

Rapprochez-vous du Syndicat du Bois de L'Aumône (SBA63.fr) pour connaître les infos pratiques sur le tri, commander un composteur sur simple demande en ligne.

PHOTOVOLTAÏSME

Depuis plusieurs mois les sociétés d'agrivoltaïsme redoublent d'effort pour concrétiser leurs projets dans nos campagnes. Teilhède n'y échappe pas ! La société Valeco compte s'implanter sur la zone de Lalong, en signant avec 3 propriétaires pour implanter des panneaux photovoltaïques sur 11, 5 hectares. L'installation sera une zone de remblai à faible rendement agricole, consécutivement aux travaux d'implantation de l'A89 (délaissé d'autoroute). Les panneaux seront sur pieux à 1,5m de haut pour permettre aux ovins de pâturer.

Après étude d'impact écologique et de faisabilité du projet, la commission a donné un avis favorable. Un dépôt de permis sera déposé en Mairie en juillet 2023.

Une autre étude est en cours sur la zone de La Chaize.

Une enquête publique va être menée, elle permet à chacun de prendre connaissance du projet et de soumettre ses remarques à un commissaire enquêteur désigné. Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier (étude impact réglementaire et Avis de l'Autorité Environnementale) ainsi qu'un registre seront à votre disposition à la Mairie de Teilhède.



LES FINANCES COMMUNALES 2023

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

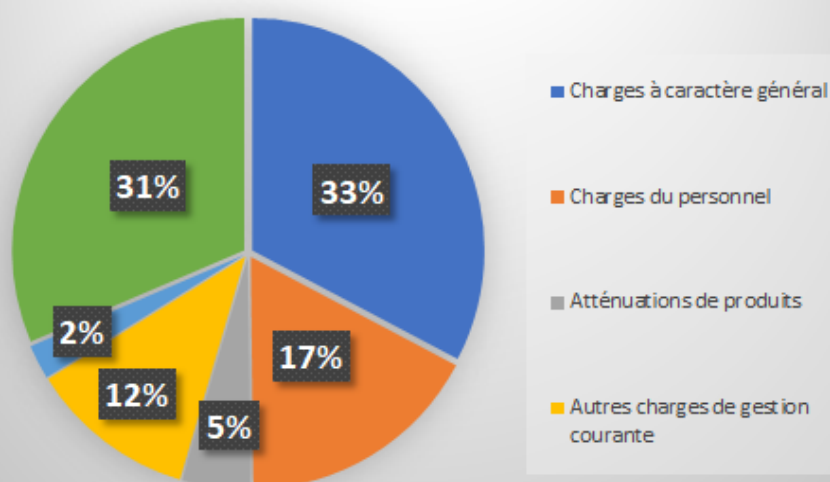
Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se divise en une section de fonctionnement, dédiée aux charges courantes, et une section investissement, avec un ensemble de dépenses et de recettes pour chaque section.

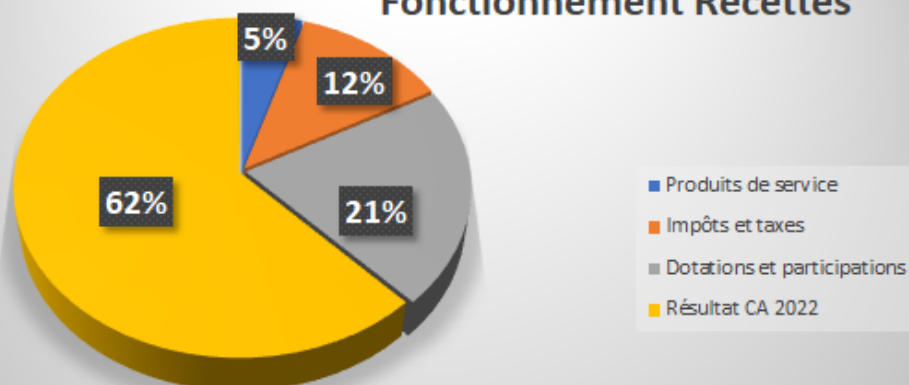
La section de fonctionnement regroupe les dépenses liées au fonctionnement courant, dont les charges de personnel, mais aussi les charges à caractère général, les provisions, les dotations aux amortissements ou les intérêts de la dette. La section d'investissement, quant à elle, recense les dépenses d'équipement ou encore le remboursement du capital de la dette. Les recettes de cette section incluent, entre autres, les subventions versées par l'Etat, la Région, le Département, ainsi que la capacité d'autofinancement lorsque le solde de la section de fonctionnement est excédentaire

Fonctionnement Dépenses



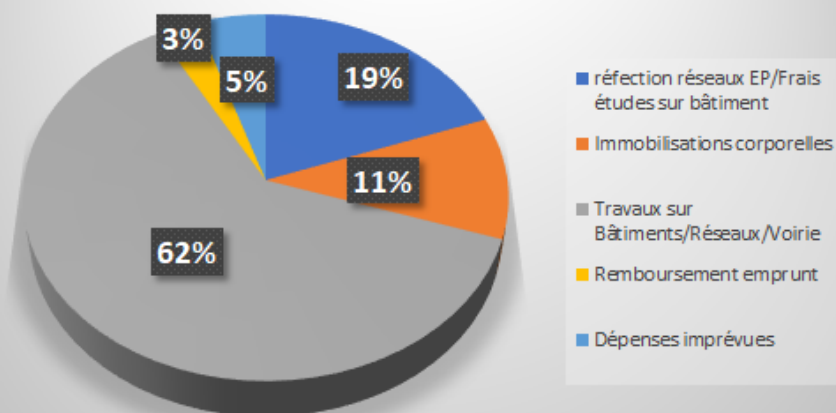
La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

Fonctionnement Recettes



La section Fonctionnement Dépenses/Recettes s'équilibre à 628 533.51 €

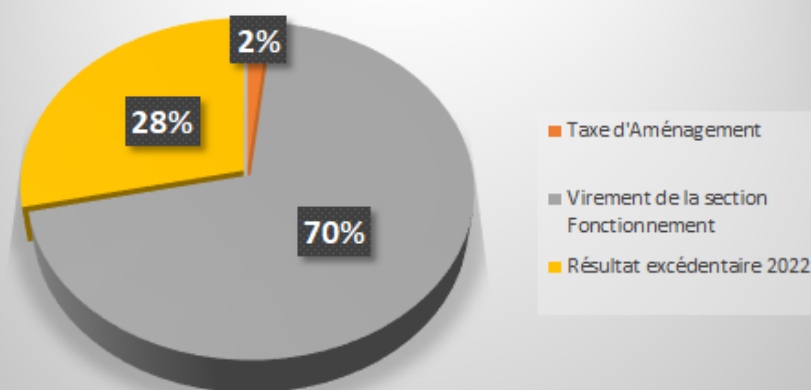
Investissement Dépenses



La section d'Investissement regroupe l'ensemble :

- des dépenses engendrant une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...
- et des recettes qui sont liées à des opérations qui ont vocation à rester durablement dans le patrimoine de la collectivité (FCTVA, subventions pour des travaux d'investissement, emprunt...)

Investissement Recettes



La section Investissement Dépenses/Recettes s'équilibre à 280 926.26 €

Les principaux travaux prévus sur l'année 2023

- Numérisation des deux cimetières
- Frais d'études pour la mise aux normes de la Salle Polyvalente
- Remise aux normes électricité des Bâtiments
- Aménagement emplacements parking Place Pelat et Monument aux Morts
- Réfection murs cimetière du Bourg - Cour Ecole
- Réfection vitraux Eglise
- Achat mobilier et fourniture pour l'Archivage
- remise aux normes de l'Aire de jeux sur terrain communal
- Réfection du réseau Eclairage Public (retardée d'une année en raison de l'approvisionnement des matières)
- Divers travaux de voirie

BON À SAVOIR

En matière de Taxes Locales

Concernant la Taxe d'Habitation : la loi de finances pour 2020 a prévu une suppression définitive de la taxe d'habitation par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023 (2021 pour les communes et 2023 pour l'ensemble des contribuables). A partir de 2023, le taux de la TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités.

Précision concernant le taux de fiscalité sur le Foncier bâti en 2021 : TFPB. Quand l'Etat a décidé de supprimer la Taxe d'Habitation, il s'est engagé à la compensation vis-à-vis des communes à l'euro près. Pour se faire, il a décidé que la part des impôts sur le Foncier Bâti perçu par le département soit transféré aux communes. Cela n'a donc aucune conséquence sur le montant des impôts versés par les contribuables. De ce fait, le taux correspond à l'addition de celui de la commune 9.50 % et celui pratiqué par le département 20.48 %, soit 29.98 %

Depuis 2016 les taux n'ont pas augmenté afin de maîtriser la pression fiscale des administrés

- Foncier Bâti - 29.98 %
- Foncier non Bâti - 52.50 %
- Habitation - 6.00 % (reprise du taux de 2020) - (résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)



Mairie de TEILHEDE

Secrétariat - Horaires d'ouverture :

Lundi : 16H30 à 19H30

Mercredi : 9H00 à 12H00

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de
8H00 à 13h00

Permanences des Elus :

Lundi de 18h30 à 19h30

Samedi de 9h30 à 11h30

La permanence du samedi n'a pas pour objet de remplir de formalités mais constitue un espace de dialogue entre les élus et l'ensemble de la population

Tél : 04 73 63 31 90

Email : mairie.teilhede@orange.fr

www.ville-teilhede.com

Le Journal de Teilhède

Parution périodique

Directeur de publication : Pascal CHARBONNEL

Comité de Rédaction : Adjointes et élus

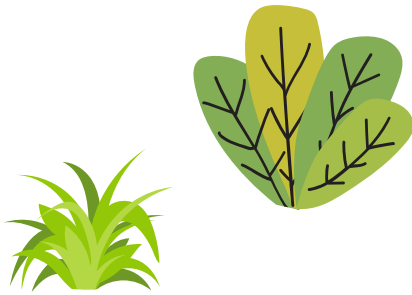
Imprimerie :

L'imprimeur

80 avenue Jean Jaurès - Espace Mozac
63200 MOZAC



Ils prennent vos déchets verts!!



PÔLE DE VALORISATION DE COMBRONDE

Ouverture le mardi 6 juin 2023



ZAC DU PARC
DE LAIZE
RUE DE BELGIQUE
COMBRONDE

HORAIRES
du mardi au samedi
de 9h à 12h30
et de 13h45 à 18h

Accès à tous les usagers
du SBA sur présentation
de la carte



Des nouvelles de la paroisse



« Notre paroisse Saint Bénilde en Limagne a eu la joie d'accueillir un nouveau curé en septembre 2022. Le père Yesuraja Innaci, originaire d'Inde, est depuis 10 ans au service du diocèse de Clermont-Ferrand auquel il vient d'être officiellement rattaché. Installé à Riom, il a la responsabilité de 4 paroisses, soit 67 communes. Il assure une présence à Aigueperse chaque jeudi et est disponible pour recevoir chacun d'entre vous.

Des horaires fixes de messes ont été établis pour notre paroisse :

- Chaque dimanche : messe à 11h à Aigueperse et messe à 18h à Thuret
- Les 1^{er} et 2^{ème} samedi du mois, messe à 18h à Combronde.
- Les autres samedis, la messe est célébrée dans un des 28 villages de la paroisse, pour que le curé puisse venir à votre rencontre et garder un lien de proximité avec les habitants de la paroisse.
- Vous aurez donc la messe dans votre commune 2 fois dans l'année : un samedi soir et à l'occasion de votre fête patronale si vous le souhaitez.
- La paroisse a aménagé une ancienne caravane, devenue « caravane missionnaire » qui circulera dans les villages avant la messe qui y sera célébrée. Faites-lui bon accueil !

Information : nous avons des équipes qui visitent les résidents dans les EHPAD à Effiat et à Aigueperse. De même, la société Saint Vincent de Paul, présente sur la paroisse, peut visiter des personnes isolées à leur domicile. N'hésitez pas à nous contacter si vous voulez que nous rendions visite à un de vos proches à son domicile ou en EHPAD.

Père Yesuraja, curé de la paroisse
Aude Degrand, coordinatrice
Et toute l'Equipe d'Animation Pastorale